

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - Exposition « Jeu de Balle » - Convention de partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain.

Dans le cadre de la programmation prévue en 2016 au DIDAM, la Ville de Bayonne a souhaité présenter du 7 au 30 octobre l'exposition « Jeu de Balle » de Frédéric Lefever, réalisée en coproduction avec le Fonds régional d'art contemporain (Frac). Cette coréalisation proposée pour la première fois au DIDAM, est le fruit d'un partenariat étroit avec le Frac initié il y a plusieurs années au Carré Bonnat par Vincent Ducourau, ancien conservateur du musée Bonnat, et prolongé par la programmation d'expositions proposée par la ville au Carré jusqu'en 2014.

Institution culturelle régionale de référence dans le domaine des arts visuels, le Frac développe des missions de soutien et de valorisation de la création contemporaine régionale. Il acquiert régulièrement des œuvres venant enrichir son fonds photographique, l'un des plus prestigieux de France, et se présente comme un pôle

ressources proposant de nombreuses expositions en itinérance, assorties d'un savoir-faire développé en médiation.

Dans le cadre de ces missions, le Frac Aquitaine présente actuellement à Bordeaux le travail de l'artiste Frédéric Lefever qui donne à voir une sélection de photographies provenant de la série « Frontons ». Constituée de plus de deux cents images, cette série a pour sujet les murs de pelote basque. Durant l'année 2013, l'artiste s'est rendu dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Landes et Gironde ainsi qu'en Espagne, dans le Pays Basque et en Navarre, pour photographier de face et en plan serré une sélection de ces murs, les transformant ainsi en objets plastiques. En parallèle de « Jeu de Balle », deux expositions consacrées à l'artiste sont présentées à l'Arrêt sur l'Image Galerie à Bordeaux et au DIDAM à Bayonne. À l'occasion de cette exposition, deux-cent-vingt photographies de la série « Frontons » sont rassemblées dans l'ouvrage éponyme coédité par les éditions Confluences et le Frac Aquitaine (parution mai 2016).

En parallèle à l'exposition qui sera présentée à Bayonne, un programme de médiation mis en œuvre par le Centre d'art Image/imatge à Orthez et par la Ville de Bayonne (avec le service Ville d'Art et d'Histoire notamment), permettra au public de découvrir différents aspects de ce patrimoine immatériel devenu, le temps d'une exposition photographique, objet de réflexion et de création contemporaine, dans lequel les matières, les enduits craquelés, l'usure, les traces de choc avec la balle, font partie d'un ensemble esthétique et plastique.

Le commissariat artistique, la sélection des œuvres, la mise en œuvre technique (transport, montage, démontage) seront assurés par les équipes du Frac. La Ville de Bayonne mettra à disposition l'espace temporaire d'exposition du DIDAM ainsi qu'un budget de 7 000 € pour aider à la production de l'exposition, ainsi que des moyens d'accompagnement en termes de communication, de vernissage, de montage et de surveillance.

Une convention de partenariat formalise les obligations réciproques des parties. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention qui précise les obligations de chaque partenaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le Frac.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.